

# La titularisation des précaires reste une urgence !

**L'Etat, et en particulier l'Education nationale, est le plus grand pourvoyeur de précarité.** Enseignant-e-s, personnels de vie scolaire, personnels accompagnant les élèves en situation de handicap (AESH), personnels administratifs, infirmier-e-s... la précarité a de multiples visages.

La précarité est une zone de non-droit, où les personnels sont laissés dans l'incertitude, où il faut coûte que coûte s'adapter, où chaque rentrée scolaire est synonyme d'angoisse dans l'attente du réemploi, où les pressions hiérarchiques des chefs d'établissement ou de service s'exercent avec d'autant plus de force.

Cette année, le ministère innove encore sur le terrain de la précarité puisqu'il a modifié les missions de l'ensemble des AED : *"Le contrat de l'assistant d'éducation peut être suspendu avec son accord pour lui permettre d'être recruté temporairement en qualité de professeur ou de personnel d'éducation contractuel"*. Si cette disposition, est mise en œuvre, elle aura un impact négatif sur le réemploi des non-titulaires actuels et éclatera encore plus le cadre de la précarité.



**La précarité est un mode de fonctionnement qui pèse sur les personnels, et a pour conséquences l'isolement, le non-respect du droit du travail, et leur mise en concurrence. Dans ce contexte, il faut souligner les luttes unitaires aboutissant à des améliorations, certes encore insuffisantes mais qui montrent qu'il est possible de faire bouger les choses.** C'est ainsi que les luttes des contractuel-le-s ces dernières années ont permis de peser pour une réelle amélioration du reclassement au moment de la titularisation et a obligé le ministère de la Fonction publique à mieux encadrer la gestion des non-titulaires par l'administration. C'est ainsi également que les luttes des personnels accompagnant les élèves en situation de handicap ont obligé le gouvernement à créer un métier : même si cela se fait via la mise en place de CDI et non via des titularisations, même si de nombreux problèmes persistent et que le recours aux contrats aidés reste largement pratiqué, c'est une avancée vers moins de précarité.

**La précarité peut réellement reculer si la mobilisation des personnels oblige le gouvernement à ne pas faire que des demi-mesures.**

Ainsi, le plan Sauvadet dit de « résorption de la précarité » est un échec alors que moins de 20 % des non-titulaires pouvaient espérer être titularisés et que seulement 5 % devraient l'être à la fin du plan. Nous constatons même que 37 % des postes mis aux concours enseignant-e-s n'ont pas été pourvus par les jurys, seulement 4 infirmier-e-s et 5 assistant-e-s de service social titularisés !

Par ailleurs, pour les collègues ex-non-titulaires qui ont été stagiariés, la CGT Educ'action continue d'exiger qu'ils soient affectés, en reconnaissance de leur ancienneté de précaire, comme titulaires dans leur académie d'origine.

**➡ Pour la CGT Educ'action,  
seule la titularisation sans condition de concours ni de nationalité  
est la réponse efficace pour le Service public et juste pour les personnels  
pour enfin stopper la précarité**

Les luttes menées par les intermittent-e-s du spectacle, les intérimaires, les sans-papiers, les contractuel-le-s ou encore les AVS montrent le refus d'un ordre social fondé sur les inégalités économiques, sociales et politiques inhérentes au système capitaliste.

Pour la CGT Éduc'action, la titularisation de tous les non-titulaires, y compris les assistants d'éducation et les personnels en contrat aidés, reste une nécessité. Elle continuera le combat pour gagner sur cette revendication légitime, en travaillant sur la création de nouveaux corps de la Fonction publique pour accueillir les personnels sur de nouvelles missions.

Pour gagner dans ce rapport de force, le renforcement de la place de la CGT Éduc'action dans les instances représentatives de l'Education nationale est indispensable.



**Lors des élections professionnelles du 27 novembre au 4 décembre, exprimez-vous et donnez votre voix aux CCP, CTA et CTM à la CGT Éduc'action.**

Pour voter, il est impératif d'avoir votre adresse électronique professionnelle du type : [prenom.nom@ac-limoges.fr](mailto:prenom.nom@ac-limoges.fr) de vous connecter à l'espace électeur (lien sur le site du rectorat) puis de créer votre mot de passe!

### La CGT Éduc'action revendique :

- Une loi de titularisation, élargie à l'ensemble des personnels précaires, seule à même d'apporter des réponses statutaires et collectives. La CGT Éduc'action revendique une titularisation sans condition de concours ni de nationalité, avec, le cas échéant, la création de nouveaux corps dans la Fonction publique ;
- L'arrêt du recrutement de non-titulaires et, dans l'immédiat, la garantie de leur réemploi ;
- Le renforcement dans l'immédiat des droits sociaux des non-titulaires, la reconnaissance et le respect de leurs qualifications ;
- La cohérence de gestion, une grille de salaire alignée sur celle des titulaires (sans rémunération au mérite). Cela passe aussi par un élargissement et une harmonisation nationale des compétences des Commissions Consultatives.

 Tract  
Non titulaires Novembre 2014

**A remettre à un militant CGT ou à renvoyer à l'adresse ci-dessous**

Je souhaite :  prendre contact  me syndiquer

(Mme, M.) Nom ..... Prénom .....

Adresse personnelle .....

Tél..... Mél..... Profession ..... Etablissement .....

CGT Educ'action Limousin, Maison du peuple, 24 rue Charles Michels 87 000 Limoges  
cgt.education.limousin@gmail.com